



ÊTRE RECONNU-ES COMME
LES PROS DE L'ÉCOLE.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Mercredi 20 Août 2020

Mon adhésion 2020/2021, je m'en occupe dès maintenant !



[Facebook](#)



[@SNUIPP66](#)

J'adhère au SNUipp-FSU ici :



Ouvertures et fermetures de classes / Mouvement

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) de rentrée aura lieu le **jeudi 3 septembre à 9h00**. Les ouvertures et fermetures de classes y seront étudiées. Vos délégué.es du personnel du SNUipp-FSU 66 et de la FSU 66 seront présent.es afin de défendre les situations de toutes les écoles concernées.

Faites-nous remonter au plus vite les effectifs par niveaux ainsi que toute information importante sur la situation de l'école par mail à snu66@snuipp.fr ou en complétant le formulaire en ligne [sur notre site Internet](#).

Nous vous contacterons afin de préparer au mieux ce moment important pour les écoles, que vous soyez menacé.es de fermeture ou qu'une ouverture soit nécessaire !

Le mouvement de rentrée dit « Foire aux postes », pour les collègues encore non affecté.es et pour celles et ceux victimes d'une fermeture lors du CTSD, se tiendra le vendredi 4 septembre au matin.



Rentrée 2020 : toutes les infos et actualités

La situation sanitaire fait planer sur la rentrée 2020 de très nombreuses incertitudes et des inquiétudes bien légitimes. Une fois encore, le ministre traîne les pieds et ne rassure personne : le protocole sanitaire du 21 juillet paraît déjà obsolète au vu de l'évolution de l'épidémie à moins de deux semaines de la reprise. Alors que des mesures sont prises ces derniers jours dans de nombreux domaines, comme l'obligation du port du masque au sein des entreprises, l'éducation nationale semble hors sol ! Une fois encore, l'ensemble des personnels, tout comme les parents d'élèves, seront ils les derniers informés ?

Consulter la circulaire de rentrée : [ICI](#)

Protocole sanitaire [ICI](#)

Modifications des programmes ? Consulter ci-dessous les programmes avec **les modifications apparentes** parues au B.O. du 30 juillet 2020 (enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable).

Cycle 1 [ICI](#)

Cycle 2 [ICI](#)

Cycle 3 [ICI](#)

Revalorisations : le rendez-vous salarial du 24 juillet s'est déroulé sans surprise. Le gouvernement Castex, comme son prédécesseur, ne prévoit rien de concret pour les personnels malgré les belles paroles passées : aucun plan d'ensemble de revalorisations, aucun dégel du point d'indice. Les promesses de Blanquer concernant la revalorisation des enseignant.es sont oubliées ! Pourtant leur salaire est toujours inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Le SNUipp-FSU et la FSU continueront de porter leurs revendications de revalorisations massives des salaires et de dégel du point d'indice !

Dans ce contexte, il y a cependant une catégorie de personnels que le ministre n'a pas oublié durant les vacances : [l'arrêté du 30 juillet 2020](#) accorde de larges bonifications indiciaires et donc de substantielles augmentations de salaire aux ... recteurs.trices, DASEN, secrétaires généraux, chefs de service du ministère, etc ... !

Ainsi, la rectrice de l'académie de Montpellier va bénéficier de 180 points de bonification indiciaire et le DASEN des Pyrénées-Orientales de 80 points ! Dans le New Management Public, si cher à Blanquer, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne !



Rendez-vous de carrière 2019/2020 et 2020/2021 : calendriers et recours

Pour les collègues éligibles au rendez-vous de carrière en 2019/2020 :

- Mon rendez-vous de carrière a pu avoir lieu : l'appréciation finale du DASEN sera communiquée dans les deux semaines après la rentrée scolaire (soit entre le 1^{er} le 15 septembre)
- Mon rendez-vous de carrière n'a pas pu se tenir : l'arrêté du 13 mai 2020 relatif à l'aménagement des rendez-vous de carrière stipule que celui-ci peut avoir lieu jusqu'au 31 décembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Je dois être prévenu.e au moins 15 jours avant la date prévue. Dans ce cas, l'appréciation finale devra être communiquée au plus tard le 15 janvier 2021.

Pour les collègues éligibles au rendez-vous de carrière en 2020/2021 :

- Vous avez été informé.es par mail avant les vacances d'été sur votre messagerie professionnelle de la tenue d'un rendez-vous de carrière en 2020/2021
 - Vous serez prévenu.es du calendrier de votre rendez-vous de carrière par votre IEN au plus tard 15 jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacance de classe.
-

-
- Le compte-rendu fait l'objet d'appréciations par l'IEN. Au cours de l'année, il est transmis à l'enseignant.e qui peut formuler des observations dans un délai de 15 jours après réception.
 - L'appréciation finale du DASEN sera notifiée dans les deux semaines qui suivent la rentrée 2021.

Mon recours rendez-vous de carrière

Les collègues qui ont eu leur rendez-vous de carrière du 6^{ème}, du 8^{ème} ou du 9^{ème} échelon l'année dernière recevront leur appréciation finale dans I-prof entre le 1^{er} et le 15 septembre.

Il est possible de contester cette appréciation !

Voici la procédure :

- **Etape 1** : le recours gracieux : à faire dans un délai de 30 jours suivant la notification de l'appréciation. Envoi au DASEN en lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai de réponse du DASEN est de 30 jours.
- **Etape 2** : la saisine de la CAPD : à faire dans les 30 jours suivant la réponse négative ou l'absence de réponse du DASEN. Envoi au DASEN en lettre recommandée avec accusé de réception.

Retrouvez sur notre site toutes les explications et les modèles de courrier de recours gracieux et de saisine de la CAPD

[ICI](#)



Déplacements professionnels en covoiturage, en vélo ou en vélo électrique : le « Forfait mobilités durables » te concerne !

Le **décret n°2020-543 du 9 mai 2020**, publié au JO du 10 mai 2020, institue un « Forfait mobilités durables » d'un **montant annuel de 200 euros** dans la Fonction Publique d'Etat. Il est entré en vigueur depuis le 11 mai 2020. A ce jour, notre administration départementale n'a toujours pas communiqué sur la procédure de demande de versement de ce forfait.

Aussi, le SNUipp-FSU 66 a demandé aux services de la DSDEN, en date du 10 août, de diffuser les renseignements nécessaires à l'ensemble des personnels concernant ce dispositif, afin que toutes celles et ceux qui peuvent y prétendre puissent y avoir effectivement accès dès l'année 2020 (date limite de demande fixée au 31 décembre 2020)

Toutes les précisions sur notre site [ICI](#)

Conditions :

- **Effectuer un déplacement entre la résidence habituelle de l'agent et le lieu de travail en vélo, vélo électrique ou en covoiturage,**
 - **Effectuer, a minima, 100 déplacements** (un déplacement correspond à un aller/retour) **dans l'année civile**, à proratiser selon la quotité de travail. A titre transitoire pour 2020, 50 déplacements pour un forfait de 100 euros.
-

-
- L'agent établit **une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un des deux moyens de transport**. Cette déclaration est déposée auprès de l'employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait sera versé.
-

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD